

Organisme d'examen et de certification **ZELM Ex**

(1) **Attestation d'examen CE de type**

- (2) Appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles – **Directive 94/9/CE**
- (3) Numéro d'attestation d'examen CE de type

ZELM 05 ATEX 0271

- (4) **Appareil : Portatif radio antidéflagrant Ex-PMR 1000**
- (5) Fabricant : ecom Instruments GmbH
- (6) Adresse : D-97959 Assamstadt
- (7) La construction de ce matériel ainsi que toutes les variantes autorisées sont spécifiées dans l'annexe de cette attestation d'examen de type.
- (8) L'organisme d'examen et de certification ZELM Ex, organisme enregistré sous le numéro 0820 conformément à l'article 9 de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 23 mars 1994 (94/9/CE) certifie que ce matériel répond aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, selon l'annexe II de la directive.

Les résultats de l'examen sont présentés dans le rapport confidentiel n° ZELM Ex 0550512403.

- (9) La conformité aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité a été vérifiée par le biais de la conformité aux normes

EN 60079-0:2004

EN 50020:2002

EN 50281-1-1:1998

- (10) Le signe "X" éventuellement placé après le numéro de l'attestation signifie que l'appareil n'est utilisé en toute sécurité que dans les conditions particulières définies dans l'annexe de cette attestation.
- (11) La présente attestation d'examen CE de type ne se réfère qu'à la construction, au contrôle et aux tests de l'appareil ou du système de protection spécifié, en conformité avec la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette directive peuvent s'appliquer au procédé de fabrication et à la livraison de cet appareil ou système de protection. Ces prescriptions ne sont pas couvertes par la présente attestation.
- (12) La désignation de l'appareil doit comporter les indications suivantes :



II 2 G EEx Ib IIC T4 ; II 3 D T 130°C IP54

Organisme certificateur

Braunschweig, le 04.08.05

Organisme d'examen et de certification ZELM Ex

Annexe

(13)

(14) Attestation d'examen CE de type ZELM 05ATEX 0271

(15) Description de l'appareil

Le portatif radio antidéflagrant Ex-PMR 1000 assure la communication dans la zone explosible.

L'appareil est équipé d'une batterie rechargeable Ex-AM PMR 1000 et ne doit être chargé que hors de la zone explosible.

Seuls les accessoires homologués énumérés dans la notice d'utilisation doivent être raccordés au portatif radio.

La plage de température ambiante admissible est de -20 °C à +50°C.

Caractéristiques électriques

Alimentation : batterie interne rechargeable EEx ib IIC
Les circuits électriques internes sont à sécurité intrinsèque.

Puissance d'émission jusqu'à 0,6 W

Circuit électrique selon la micro-phonie-haut-parleur : Uniquement pour le raccordement d'accessoires homologués
notice d'utilisation

Prise chargeur correspondants. Uniquement pour le raccordement aux chargeurs

Remarques

Respecter la notice d'utilisation, la batterie doit être uniquement chargée hors de la zone explosible et avec le chargeur correspondant.

(16) N° du rapport d'essai

: ZELM Ex 0550512403

(17) Conditions particulières

Néant

(18) Prescriptions essentielles de sécurité et de santé

Remplies par les normes

Organisme certificateur

Braunschweig, le 04.08.05

ZELM Ex

1. Complément

(complément selon la directive CE 94/9 annexe III article 6)
**de l'attestation d'examen CE de type
ZELM 05 ATEX 0271**

Appareil : **portatif radio pour environnements explosifs de type Ex-PMR 1000**
Fabricant : **ecom instruments GmbH**
Adresse : **D-97959 Assamstadt**

Description du complément

Le 1^{er} complément de l'attestation d'examen CE de type se rapporte plus particulièrement à la structure interne, sans modifications significatives du dessin de la carte.

Les caractéristiques techniques et la désignation, ainsi que les remarques fournies dans l'attestation d'examen CE de type restent inchangées.

N° du rapport d'examen

ZELM Ex 1500515433

Conditions particulières

néant

Exigences essentielles de santé et de sécurité

Les exigences essentielles de santé et de sécurité sont respectées de par la conformité avec les directives :

EN 60079-0: 2004

EN 50020: 2002

EN 50281-1-1: 1998

Organisme de certification : ZELM Ex

Braunschweig, 10/01/2006

Dipl.-Ing. Harald Zelm

Page 1 de 1

Les attestations d'examen CE de type sans signature et sans tampon ne sont pas valides. La présente attestation d'examen CE de type ne peut être diffusée que sous sa forme non modifiée. L'autorisation de l'Organisme d'examen et de certification ZELM Ex est requise pour tout extrait ou toute modification.

Prüf- und Zertifizierungsstelle (Organisme d'examen et de certification) ZELM Ex •
Siekgraben 56 • D-38124 Braunschweig, Allemagne

Deuxième avenant Traduction

ZELMeX

(Avenant d'après la directive CE 94/9 annexe III point 6)

à l'attestation d'examen CE de type

ZELM 05 ATEX 0271

Appareil : **Portatif radio pour environnements explosifs, type Ex-PMR**

Fabricant : **1000 ecom instruments GmbH**

Adresse : **D-97959 Assamstadt**

Description de l'avenant

Il 3 D ExibD22T130°C IP5xLe 2ème avenant à l'attestation d'examen CE de type traite les modifications de la structure interne, les actualisations sur les normes existantes et une adaptation de la certification de l'homologation pour la poussière à « Protection par sécurité intrinsèque – iD » du portatif radio protégé contre les explosions de type Ex-PMR 1000. Les « caractéristiques électriques », y compris II 2 G ExibICT4 celles de la plage de températures ambiantes autorisées, et les remarques fournies dans l'attestation d'examen CE de type restent inchangés et sont également valables pour ce 2ème avenant.

Le portatif radio protégé contre les explosions de type Ex-PMR 1000 pourra à l'avenir être fabriqué conformément à ce 2ème avenant et marqué de la manière suivante :

Type de protection / Marquage :



Les données électriques et toutes les autres données, ainsi que les conseils présentés dans l'attestation d'examen CE de type restent identiques et applicables.

Compte-rendu d'examen n°

ZELM Ex 1660812675

Conditions de base en matière de sécurité et de santé

Les conditions de base en matière de sécurité et de santé restent remplies en conformité avec les normes suivantes :

EN 60079-0:2006
EN 60079-11:2007
EN 61241-0:2006
EN 61241-11:2006

Braunschweig, le 04.05.2009

Organisme de certification ZELM Harald Zelm, ingénieur diplômé

ZELM ex

Page 1 / 1

ZELM ex
Prüf- und Zertifizierungsstelle Siekgraben 56 • D-38124 Braunschweig

Les attestations d'examen CE de type sans signature et sans sceau ne sont pas valides. La présente attestation d'examen CE de type ne peut être diffusée que sous sa forme non modifiée. Tout extrait ou toute modification requiert l'approbation de l'organisme d'examen et de certification (**Prüf- und Zertifizierungsstelle**) ZELM ex